



**PRÉFET  
DE L'ESSONNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Commission Départementale de  
Préservation des Espaces Naturels  
Agricoles et Forestiers**

**Commission du 26 avril 2024**

**Direction départementale  
des territoires**

Évry-Courcouronnes, le  
16/05/2024

**Avis sur le PC 091 175 24 5001 de Mme CHATIN PORHAULT Fabienne**

**Construction d'un hangar à structure métallique à toiture photovoltaïque  
Commune de Corbreuse**

Considérant que le projet se situe en zone A du PLU de la commune de Corbreuse,

Considérant qu'aucun siège d'exploitation agricole n'est adjacent au projet de hangar,

Considérant que l'emprise au sol du projet de hangar n'est pas justifiée au regard de l'exploitation actuelle,

Considérant l'absence de justification d'une nécessité agricole,

Après délibération et votes exprimés sur le projet, à l'unanimité la CDPENAF émet un avis défavorable.

À Évry-Courcouronnes, le **21 MAI 2024**

La présidente de la CDPENAF,

Mme Marine de TALHOUËT

*Cet avis de la CDPENAF est publié sur le site des services de l'État en Essonne :*

<http://www.essonne.gouv.fr/Politiques-publiques/Agriculture-et-foret/Agriculture/CDPENAF-Preserver-les-espaces-agricole-forestier-ou-naturel>